

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 34 (2007)
Heft: 6

Rubrik: Nouvelles du Palais fédéral

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Réseau des représentations suisses à l'étranger

Le Département fédéral des affaires étrangères informe à propos de la stratégie de développement du réseau extérieur suisse ainsi que sur les mesures de restructuration en cours.

Généralités et stratégie

La Suisse entretient des relations avec tous les pays de la planète selon le principe de l'universalité de son réseau extérieur. En comparaison internationale, le réseau des représentations de notre pays peut être considéré comme dense. En effet, pour assurer la défense de ses intérêts à l'étranger, la Suisse dispose d'un réseau de représentations vaste, mais géographiquement très dispersé, qui compte aujourd'hui plus de 150

représentations de carrière, services diplomatiques et consulaires confondus, auxquelles s'ajoutent les bureaux de coopération et les consulats honoraires (voir tableau ci-dessous). Ce principe de l'universalité va de pair avec la dispersion de nos intérêts dans le monde, avec notre indépendance et notre politique de neutralité. C'est donc un principe auquel il ne faut pas toucher à l'avenir. Lorsque des lacunes apparaissent, notre devoir est de les combler. On pourrait réduire notre réseau à une poignée de grandes représentations mais cette solution desservirait les intérêts de notre pays et ne répondrait pas aux besoins des compatriotes qui comptent sur nos services à l'étranger.

Le réseau extérieur est un instrument central dans la défense des intérêts suisses. Il a fait ses preuves et répond pour l'essentiel aux besoins de la politique extérieure suisse. Son examen

et, le cas échéant, son adaptation à l'évolution des priorités est une tâche constante. En raison des stricts impératifs budgétaires édictés par le Parlement au cours des dernières années, le Département fédéral des affaires étrangères s'est vu dans l'obligation de restructurer son réseau de représentations à l'étranger tout en continuant de privilégier les intérêts prioritaires de notre pays.

RÉSEAU SUISSE DES PRÉSENTATIONS

ETAT 1.10.2007

Ambassades	96
Missions	12
Consulats	37
Bureaux divers	6
Repr. honoraires	176
Bureaux de coopération	42

Mesures de restructuration récentes

Depuis le début des années 1990, ce sont près de 22 représentations de carrière (6 ambassades et 16 consulats généraux) qui ont dû fermer leurs portes alors qu'en même temps, 20 nouvelles représentations de carrière – dans la plus grande majorité des ambassades – ont vu le jour, principalement en Europe en raison de l'éclatement de l'Union Soviétique et de l'Ex-Yougoslavie ainsi que de l'élargissement de l'Union européenne.

En raison de stricts impératifs budgétaires édictés par le Parlement en 2004, le Département fédéral des affaires étrangères a décidé, dès 2005, la fermeture de 9 consulats généraux et a déjà procédé à la fermeture de certaines de ces représentations (Amsterdam, Manchester, Las Palmas, Dresde, Melbourne et Houston en 2006 et Naples en 2007).

En 2008, toujours pour des raisons budgétaires, le DFAE procèdera à la fermeture des consulats généraux d'Osaka et

de Bordeaux alors que dans le même temps, il sera procédé à l'ouverture d'une ambassade à Bakou (République d'Azerbaïdjan).

Les tâches auparavant effectuées par les consulats fermés ne disparaissent pas et doivent être reprises par d'autres représentations de carrière sises dans le même pays.

Parallèlement, il a été procédé à la nomination de consuls honoraires dont les missions principales sont de sauvegarder les intérêts de notre pays dans les régions et de soigner les contacts entre les autorités suisses et la colonie à travers ses sociétés suisses.

Au cours de l'année 2006, le DFAE a également décidé l'ouverture de deux consulats généraux, le premier à Saint-Pétersbourg et le second à Guangzhou (Chine). Ces ouvertures répondaient à une forte demande de prestations consulaires en provenance de ces deux régions.

Mesures futures

Il est réaliste de penser que le réseau extérieur suisse se déplacera de l'Europe vers l'espace extra-européen.

41% des représentations suisses et 43% du personnel transférable se trouvent actuellement sur le vieux continent.

Même si, de prime abord, cette concentration paraît normale en raison des liens politiques et économiques étroits qui unissent la Suisse aux pays européens, la réalité est autre. Au niveau politique, les affaires bilatérales se traitent le plus souvent à Bruxelles dans le cadre des institutions européennes et non plus directement avec les différents Etats. Pour les Suisses de l'étranger qui ont élu domicile en Europe (cette remarque vaut également pour l'Amérique du Nord), le rôle de nos représentations est moindre

Hong Kong, Helsinki ou la Havane...?

Le DFAE représente la Suisse dans plus de 100 pays. Etes-vous intéressé-e à un emploi à l'étranger dans le domaine commercial administratif ou celui de la gestion?

Le Concours d'admission débute maintenant!

eda.admin.ch/consuljobs

Recrutement & marketing
Concours consulaire
Freiburgstrasse 130, 3003 Berne



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères DFAE
Direction des ressources et du réseau extérieur DRE



COMMUNICATIONS DE LA CAISSE SUISSE DE COMPENSATION – ASSURANCE FACULTATIVE AUX ASSURÉS

Comme nous vous l'avons annoncé dans le numéro 6/05 de la «Revue Suisse», nous avons fermé les Services AVS/AI de la Caisse suisse de compensation. Nous avons ainsi recentré toutes nos activités à Genève. Tous les assurés ont entre-temps été informés par un courrier personnel. Aujourd'hui, tous les dossiers de nos cotisants se trouvent à Genève.

Nous nous sommes vu obligés de prendre cette décision suite à l'entrée en vigueur de la réforme de l'Assurance facultative en janvier 2001 qui a provoqué une importante diminution du nombre de nos assurés.

Les bénéficiaires de prestations telles que les rentes AVS ou AI ne sont pas touchés par cette mesure.

La Caisse suisse de compensation et l'Office AI pour les assurés à l'étranger, unités de la Centrale de compensation, sont donc les organes compétents pour l'application de l'AVS/AI facultative.

Pour de plus amples informations concernant les *cotisations*, veuillez transmettre vos questions à: Centrale de compensation CdC Caisse suisse de compensation CSC, Assurance facultative, Cotisations, Avenue Edmond-Vaucher 18, Case postale 3100, 1211 Genève 2, Tél. +41 22 795 91 11, Fax +41 22 795 15 01, csc-af@zas.admin.ch, www.avs-ai-international.ch

Pour de plus amples informations concernant les *prestations AVS*, veuillez transmettre vos questions à: Centrale de compensation CdC, Caisse suisse de compensation CSC, Assurance facultative, Prestations. Avenue Edmond-Vaucher 18, Case postale 3100, 1211 Genève 2, Tél. +41 22 795 91 11, Fax +41 22 795 97 03, sedmaster@zas.admin.ch, www.avs-ai-international.ch

Pour de plus amples informations concernant les *prestations AI*, veuillez transmettre vos questions à: Centrale de compensation CdC, Office AI pour les assurés résidant à l'étranger, Avenue Edmond-Vaucher 18, Case postale 3100, 1211 Genève 2, Tél. +41 22 795 91 11, Fax +41 22 795 99 50, OAIE@zas.admin.ch, www.avs-ai-international.ch

CAISSE SUISSE DE COMPENSATION – ASSURANCE FACULTATIVE

que dans d'autres régions du fait que les relations avec les autorités sont simplifiées, les normes de l'Etat de droit sont comparables à celles de notre pays et nos compatriotes savent comment agir de leur propre initiative ce qui leur permet de se passer du soutien de la représentation.

Les questions migratoires en provenance des pays européens et nord-américains n'impliquent pas non plus, pour nos représentations dans ces pays, des difficultés liées à la délivrance des visas ainsi qu'au renvoi de requérants d'asile déboutés. La situation est fondamentalement différente dans les pays d'Asie, du Moyen-Orient, d'Afrique et

d'Amérique latine ce qui nécessite un rôle toujours plus accru de nos représentations dans ces régions. Il est dès lors indispensable de procéder à une nouvelle répartition des ressources humaines et financières, visant à réduire la concentration des représentations en Europe et en Amérique du Nord, au profit des autres régions.

Il est probable que les mesures de restructuration et d'économie actuellement en cours au sein du DFAE, débouchent sur d'autres fermetures de représentations et de consulats généraux.

DFAE, DIRECTION DES RESSOURCES
ET DU RÉSEAU EXTÉRIEUR DRE

Contre les rémunérations abusives

Le comité politiquement indépendant «Initiative populaire fédérale contre les rémunérations abusives» a lancé en octobre 2006 l'initiative fédérale «contre les rémunérations abusives» (voir «Revue Suisse» 1/07). L'initiative entend renforcer les droits de participation des actionnaires. Les nouvelles dispositions concernent uniquement les sociétés anonymes suisses cotées en bourse en Suisse ou à l'étranger.

Ces dernières années, les rémunérations des top managers des sociétés anonymes suisses cotées en bourse se sont chiffrées en millions. L'initiative souhaite poser ici des limites: les actionnaires doivent désormais avoir davantage voix au chapitre. De plus, les auteurs de l'initiative estiment que le projet de révision de la Confédération relatif au droit de la société anonyme ne va pas assez loin.

L'initiative doit permettre de compléter l'article 95 de la Constitution fédérale (Cst.). Selon un nouvel alinéa 3 de cet article, l'assemblée générale des

actionnaires doit voter chaque année la somme globale des rémunérations de la direction – argent et prestations en nature. Les actionnaires doivent également déterminer chaque année la composition du conseil d'administration, du comité de rémunération et de l'organe de consultation. Les membres de la direction ne doivent plus recevoir aucune indemnité de départ, les rémunérations anticipées et les primes pour des achats ou des ventes d'entreprises doivent être interdites. Les actionnaires sont souvent dispersés à travers le monde entier. Pour renforcer leurs droits de participation, l'initiative souhaite introduire le vote électronique à distance par SMS ou par Internet.

En plus d'être complétée, la Cst. verra également ses dispositions transitoires modifiées. Le nouveau chiffre 8 de l'article 197 de ces dispositions oblige le Conseil fédéral à édicter les dispositions d'exécution nécessaires, et ce dans un délai d'une année après l'acceptation du nouvel article de la Constitution par le peuple et les cantons.

L'initiative peut encore être signée jusqu'au 1^{er} mai 2008.

Traduit de l'allemand

INITIATIVES POPULAIRES

Depuis la dernière édition, les initiatives populaires suivantes ont été lancées:

- «Pour la protection face à la violence des armes», jusqu'au 4 mars 2009
- «Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement», jusqu'au 7 février 2009
- «Sécurité du logement à la retraite», jusqu'au 7 février 2009
- «Pour la liberté d'expression - non aux muselières!», jusqu'au 7 février 2009

Vous pouvez télécharger le formulaire de signature des initiatives en cours à la page www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis_1_3_1_1.html

Traduit de l'allemand

RESPONSABLE DES PAGES D'INFORMATIONS OFFICIELLES DU DFAE:

GABRIELA BRODBECK, SERVICE DES SUISSES DE L'ÉTRANGER/DFAE, BUNDGASSE 32, CH-3003 BERNE, TÉL. +41 31 324 23 98, FAX +41 31 324 23 60
WWW.EDA.ADMIN.CH/ASD, PA6-AUSLANDCH@EDA.ADMIN.CH